



Culture et politique. Faire le point...

Virginie Godet
Juin 2025
13.745 signes

Si la perception actuellement dominante de la culture semble s'arrêter à la seule création artistique mais aussi à la vision qui en est portée par le libéralisme économique - c'est-à-dire un divertissement qui rapporte, on peut, au contraire, opter pour une vision qui la considère comme ouverte vers des horizons plus étendus.

Culturellement vôtre

A ce propos, posons-nous directement une question suivante. Qu'est-ce donc, au juste, que la culture? Si on se fie à la définition qu'en donne Cicéron¹, elle désigne tout ce qui différencie l'humain de l'animal.

Selon l'Unesco, elle se définit comme suit : « *La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances* »²

Quant au site du Ministère de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il ne donne pas de définition, mais fait mention des différentes pratiques qui relèvent de ses attributions, et font l'objet de services dédiés au sein de son administration, ainsi que de commissions relevant du conseil supérieur de la Culture.³ Cette vision opérationnelle et fonctionnelle est le fruit d'un processus puisant ses sources dans la construction de l'Etat-nation au 19ème siècle est passé entretemps par l'affirmation des identités régionales, le développement de l'Etat social et des politiques culturelles qui lui sont associées. Elle relève également de la relation conflictuelle entre deux visions : celle de la démocratisation de la culture, visant l'accessibilité de toutes et tous aux formes culturelles dites "légitimes"⁴, c'est à dire les formes classiques associées aux Beaux-Arts, et celle de la démocratie culturelle. Cette dernière a été définie comme suit dans une étude publiée sous la direction d'Albert Parisi, alors Ministre de la culture française du gouvernement Eyskens IV⁵: « *Il est plus important pour le plus grand nombre d'être capable de saisir sa responsabilité politique, économique et sociale dans la société que de recevoir un vernis de culture traditionnelle* ». Dans cette optique, « *l'éducation permanente est une éducation qui s'adresse à chaque femme et à chaque homme, quel que soit leur acquis scolaire antérieur et quelle que soit leur condition, en vue de les porter, selon leur capacité naturelle, au maximum de leur épanouissement personnel et à une participation maximale à la vie de la société* »⁶.

¹ Dans les Tusculanes, II, 13. Cf. La bibliothèque de l'Antiquité, Ed.Paléo, 2018.

² Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles. Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet - 6 août 1982.

³ Voir la page dédiée à la gouvernance culturelle sur le site du ministère de la fédération Wallonie-Bruxelles: <https://www.culture.be/administration/gouvernance-culturelle/>

⁴ La culture légitime désigne le type de connaissances et de savoirs qui apparaît légitime aux yeux de tous les individus d'une même société. Ce concept est développé par le sociologue Pierre Bourdieu. (pour un résumé très succinct : voir Culture légitime — Wikipédia)

⁵ Voir ici sa courte notice biographique sur Wikipédia : Albert Parisi — Wikipédia

⁶ Culture et Communauté. Politique de l'éducation permanente, sous la dir. de A. PARISIS, Bruxelles, Ministère de la Culture française, 1971.

Droits culturels

Par la suite, un glissement inverse s'opère depuis les années 1980 et 1990, avec une revalorisation des pratiques liées aux Beaux-Arts. On note aussi une reconnaissance des formes émergentes ou plus marginales - comme la bande-dessinée, les musiques et les arts urbains, ou les musiques dites extrêmes, comme le métal, en résumé les musiques "non-classiques", au-delà du jazz.

Dans le même temps, les nécessités budgétaires favorisent l'émergence d'une gestion publique reposant sur la contractualisation et l'évaluation, qu'il s'agisse des contrats-programmes dans les institutions, des suivis de projets ou encore des activités menées dans les associations. D'autre part, les structures culturelles dépendent assez souvent de niveaux de pouvoirs et de pouvoirs subsidiaires différents dans la conduite de leurs projets. La recherche de financements devient alors pour les opérateurs une activité énergivore et chronophage. Qu'il s'agisse de subsides récurrents à renouveler ou de subsides d'événements à justifier auprès de multiples administrations - communautés, provinces, communes, sans parler de la course au mécénat, aux partenaires et autres financements participatifs. Bref, la quête du Graal et le mythe de Sisyphe, tout en un.

A l'heure actuelle, sous les habits vertueux de la bonne gestion des deniers publics, l'heure est à l'austérité, aux restrictions budgétaires, à la diminution des moyens financiers et, partant, humains. Et tant les arts, les institutions scientifiques et culturelles que le milieu associatif en pâtissent sérieusement.

Or, la Déclaration universelle des Droits humains stipule, en son article 27 :

« Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent. Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur »⁷.

Les récentes déclarations au sein des majorités fédérale et francophone ne rendent pas optimiste quant au maintien de ces droits culturels, de l'accès de toutes et tous à ces outils d'ouverture au monde, à sa lecture et à son analyse, à l'expression de cette vision, que l'on soit public, artiste, médiateur, professionnel ou bénévole. On ose à peine formuler l'idée que ceci relève d'un projet politique. Il n'en reste pas moins que c'est un pan fondamental de la vie sociale, de la démocratie qui est mis à mal, serrant la ceinture de plusieurs crans.

⁷ A propos des droits culturels, lire la notice suivante : Droits culturels — Wikipédia

Comme dans Les animaux malades de la peste de Jean La Fontaine, ils ne mouraient, certes, pas tous, mais tous étaient, en revanche, frappés...

Trois salles, trois ambiances.

Osons (un peu) la subversion. Et si la culture était, comme la définit Frank Lepage : “l'ensemble des stratégies qu'un individu met en œuvre pour lutter contre l'oppression”⁸ Si nous partageons pleinement la question de l'importance de l'éducation permanente en tant qu'outil d'analyse et d'expression politique du plus grand nombre, il ne nous semble pas nécessaire de l'opposer de façon frontale et irréductible aux démarches de démocratisation culturelle si en fin de compte, les finalités politiques de la démocratie culturelle en constituent, bien entendu, le fondement. Après tout, il ne s'agit pas forcément de “recevoir un vernis de culture traditionnelle”, mais de donner à toutes et tous la possibilité de s'ouvrir, sans obligation, à des savoirs, des savoir-faire, des techniques. Le terme Beaux-Arts ne doit donc pas servir d'épouvantail ou de croque-mitaine. La peinture, la sculpture, l'architecture, la musique ne relèvent pas d'une quelconque mystique, d'une forme de magie en dehors du réel. Fruits de longs apprentissages, elles désignent, au contraire, des métiers.

De surcroît, la question de l'Histoire, des mémoires, du patrimoine matériel et immatériel et de leur instrumentalisation dans les discours des droites extrêmes mérite toute notre attention. Evidemment, cette réappropriation par notre camp social, celui des progressistes suppose, par -delà des aspects de transmission, le développement des capacités d'analyse critique. Au fondement de cette conception de la culture, on retrouve trois axes, sans relations de hiérarchie entre eux, et de nombreuses passerelles possibles.

Tout d'abord, la création avec toute la diversité de ses pratiques et de ses acceptions. Cette diversité artistique doit pouvoir s'exercer tant de manière professionnelle qu'amateur. Il n'est dès lors pas question pour nous d'opposer culturel et socio-culturel en envisageant le second comme inférieur par essence au premier. Par conséquent, il s'avère nécessaire, sur le plan politique, de maintenir, en opposition aux politiques actuelles d'austérité, des conditions favorables aux pratiques professionnalisées de la culture, à commencer par maintenir le statut d'artiste qui, bien qu'imparfait (il est notamment difficilement accessible aux écrivains et aux plasticiens) répond aux particularités du secteur du spectacle vivant. On ne peut, en effet, créer sereinement dans une situation de grande précarité. Dans le même ordre d'idées, on doit pouvoir garantir le fonctionnement des petites infrastructures culturelles, afin notamment de permettre la diversité des expressions, des genres, des styles, ce qui s'oppose évidemment à l'optique du divertissement commercial uniformisé. En cette matière, des pistes existent, outre le subside classique, dans la mutualisation des espaces et du matériel, et dans un soutien administratif.

⁸ Cfr. les conférences gesticulées “L'éducation populaire, Monsieur, ils n'en ont pas voulu” et “Et vous, au fait, vous sentez-vous cultivé?”, disponibles sur Youtube.

Comme mentionné plus haut, les recherches de financements et de partenariats constituent une sérieuse épine dans le pied des opérateurs, qui mobilise des travailleurs ou des bénévoles sur des tâches éloignées du cœur de leur métier.

Ensuite, la transmission constitue un autre axe fondamental des pratiques et politiques culturelles. Tout aussi diverse que la création, et relevant elle aussi de différents niveaux d'organisation et de subsidiarité, la transmission comprend bien entendu les bibliothèques publiques, les archives, les musées, mais aussi les centres d'interprétation tout comme l'Histoire vivante, le folklore ou encore les formes culturelles dialectales (par exemple, le théâtre en wallon). Evidemment, la transmission correspond également au partage des différentes cultures qui se sont associées au fil du temps au territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à travers les précieux apports des populations migrantes installées chez nous.

Dans ce cadre, se pose aussi la question de la médiation scientifique et culturelle, et de la nécessité qu'elle soit menée par des professionnels formés tant dans les savoirs qu'ils transmettent que dans les méthodes d'animation. L'audioguide le plus pointu ne pourra, en effet, jamais remplacer l'interaction humaine. Qui plus est, le médiateur, la médiatrice sera capable de s'adapter en fonction des publics, tout en gardant la rigueur nécessaire à la transmission.

Il doit en être de même en ce qui concerne les questions mémorielles, qui recouvrent des faits multiples. Si la mémoire est un acte citoyen, elle doit prendre ses racines dans l'étude de l'Histoire, qui constitue une discipline scientifique. Il s'agit là clairement d'une prise de position antifasciste. De cette façon, on peut, en effet, contrer l'exploitation du récit national à des fins idéologiques, laquelle revêt parfois la forme de parcs d'attraction, tel le Puy-du-Fou qui chercherait à s'installer sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Enfin, il faut, bien sûr, souligner l'importance de l'éducation permanente comme vecteur d'émancipation solidement enraciné au cœur de l'intersection du Politique et de l'expression culturelle. Aux confluences des axes précédents, elle est, en effet, l'outil de l'analyse et de la construction des revendications et des propositions au sein d'une société se voulant démocratique. C'est ainsi que l'éducation permanente permet la confrontation des vécus quotidiens avec les savoirs académiques et l'Histoire des luttes. Elle permet aux différents publics concernés de se former, de mieux appréhender les questions et thématiques qui font l'actualité et sur lesquelles se fondent les choix politiques. L'éducation permanente constitue un outil intrinsèquement politique dans la mesure où elle donne à tous et chacun les moyens nécessaires à la participation à la vie de la Cité. De plus, elle mobilise les méthodes relevant de la création afin de diffuser analyses et revendications selon des modes plus à même d'interpeller et de sensibiliser. On songera notamment au théâtre-action mais aussi au slam dans la mesure où ils sont mobilisés pour témoigner des vécus mais aussi pour témoigner d'une volonté de changement.

Ces trois axes forment un tout qui est actuellement menacé par la vision restrictive qui en est présentée, par le soupçon d'élitisme et l'anti-intellectualisme ambiants. Or, ils représentent pour les progressistes des vecteurs de lien social, des lieux de rencontre et d'échange, d'appréhension de la complexité du monde. C'est par ce biais que le "petit monde" peut se réaliser et devenir grand puisque la démocratie culturelle permet d'envisager la diversité comme une richesse et non comme un terrain miné. C'est sur cette base à proprement culturelle que les visions du monde peuvent se confronter sans forcément s'affronter.

L'heure est donc à la défense et à l'affirmation de l'importance à la fois sociale et sociétale de la culture. Encore faut-il que l'union se fasse entre les trois axes, que le dialogue se tisse. Si la levée de boucliers a été unanime afin protéger le statut des artistes, verra-t-on, en retour, les artistes défendre les archivistes, les bibliothécaires, et les animateurs socio-culturels ou encore le théâtre se porter au secours de l'éducation permanente?

La question mérite d'être posée. Il est toujours permis d'espérer...